

PAR COURRIEL :

Montréal, le 25 janvier 2016

Objet : Demande d'accès aux documents pour 8576157 Canada inc., 8576394
Canada inc., Les Résidences Sélection S.E.C.-VI, 7400, chemin de la
Côte-Saint-Luc, Montréal (Lot 1 290 383 Cadastre du Québec)

V/Réf

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 11 janvier dernier, concernant
l'objet précité.

Les documents demandés suivants sont accessibles. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation daté du 3 avril 1991; 2 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez
demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à
l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice
de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la
soussignée, au numéro 514-873-3636, poste 241.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Version originale signée par

IT/it

Isabelle Tremblay
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p.j. (articles et recours)

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
Courriel : isabelle.tremblay@mdelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mdelcc.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315



Montréal, le 3 avril 1991

Société en commandite Chalin
245, Avenue Victoria
Bureau 100
Westmount (Québec)
H3Z 2M6

Objet: Certificat d'autorisation
Piscine et bain tourbillon intérieurs
N/dossier numéro: 7422 - 00064

Madame,
Monsieur,

Suite à la demande d'autorisation reçue par le ministère de l'Environnement en date du 21 mars 1991 et soumise en votre nom par monsieur art 23-24, ing. art 23-24, conformément au règlement Q-2, r. 17, je vous informe que, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la qualité de l'environnement, j'autorise l'exécution des travaux mentionnés ci-dessous:

Nature: Construction d'une piscine et d'un bain tourbillon intérieurs
Projet Le Waldorf

Adresse: 7400, chemin Côte Saint-Luc

Municipalité: Côte Saint-Luc

Les travaux peuvent être décrits sommairement comme suit:

- une piscine en béton de forme rectangulaire ayant les dimensions maximales suivantes: 10,0 mètres de longueur, 3,66 mètres de largeur et 1,50 mètre de profondeur; une surface totale de 37,0 mètres carrés et une capacité de 55 mètres cubes. Elle sera munie de 1 renvoi de vidange, de 2 bouches d'alimentation d'eau recirculée et de 2 écumoires. Compte tenu de ces dimensions, la charge maximale de baigneurs a été fixée à 22 personnes;
- un bain tourbillon en béton de forme demi-circulaire de 1,8 mètre de rayon, d'une surface de 5,25 mètres carrés et d'un volume de 6,3 mètres cubes. Il sera muni de 1 renvoi de vidange, de 6 bouches d'alimentation d'eau recirculée et de 1 écumoire. La charge maximale de baigneurs a été fixée à 6 personnes;
- la filtration de l'eau se fera à l'aide de filtres à sable ultra-rapides assurant un minimum de 4 renouvellements par jour pour la piscine et 48 renouvellements par jour pour le bain tourbillon;
- les eaux de lavage des filtres ainsi que toutes les eaux usées seront évacuées à l'égout municipal;
- la désinfection de l'eau sera faite au chlore liquide distribué en continu par un appareil automatique;
- les promenades seront constituées de céramique, d'un espace de 1,5 mètre de large avec une pente minimum de 2% vers l'extérieur.
- le bassin sera pourvu d'une trousse d'analyse capable d'analyser instantanément, en tout temps, avec la méthode D.P.D. le chlore résiduel libre, le chlore total, le P.H. et l'alcalinité totale de l'eau (art. 67);

le tout tel que représenté aux plan et devis préparés par Piscines Trévi inc. en date du 8 août 1990 et tout autre document fourni subséquemment par le requérant.

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plan et devis décrits ci-dessus et toute modification éventuelle aux plan et devis décrits doit être autorisée par la soussignée avant que les travaux ne soient exécutés.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement.

Une attestation de conformité montrant que les travaux ont été exécutés selon la présente devra être produite dès que les travaux seront entièrement complétés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le ministre de l'Environnement

Kathleen Carrière
Directrice régionale

.....
ORIGINAL SIGNÉ PAR

PG/lb

c.c. Cité de Côte Saint-Luc
M. art 23-24 , ing. art 23-24